

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:	
En Exercice:	15
Présents:	14
Votants:	14

L'an Deux Mil Vingt
Le quinze juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment
convouqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie
sous la présidence de Monsieur Jean Claude GARAUD,
Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal le
09/06/20
**PRESENTS : Mesdames PAJAUD. ALAMINOS.
BERTIN. CARLES. CHEFTEL GROS. .
Messieurs GARAUD. DUFOUR. PELFORT.
CONCATO. GALEA. GARCIA. MAURETTE. RADJA.
ABSENT EXCUSE : M. HERRERA**

**Objet : Désignation d'un délégué
titulaire et d'un délégué suppléant
à la commission locale d'évaluation
des charges transférées (CLECT)**

Monsieur Ali RADJA a été élue Secrétaire de séance.

Conformément aux textes en vigueur, la Communauté d'Agglomération du Muretain a
décidé par délibération du 5 février 2009 de créer au plus tôt sa Commission Locale
d'évaluation des Charges Transférées, afin de pouvoir proposer un rapport définitif
d'évaluation qui sera soumis pour approbation aux quatorze Conseils Municipaux des
communes membres avant la fin de l'année 2009.

Aussi pour ce faire, il appartient au Conseil Municipal de désigner les membres
titulaires et suppléants chargés de représenter la commune dans cette commission.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 5211-5 et 11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies-C du Code Général des Impôts,

Vu l'arrêté préfectoral du 19/12/2003 portant extension transformation de la
Communauté de Communes du Muretain en Communauté d'Agglomération à Taxe
Professionnelle Unique,

Monsieur Le Maire fait appel à candidature. Les candidatures suivantes sont
présentées :

Madame "PAJAUD Solange
Madame GROS Virginie

ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE

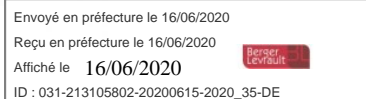
Chaque Conseiller Municipal a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier
blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 14.
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et 66 du
Code Electoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14

- Majorité absolue : : 8

A obtenu :



- Madame PAJAUD Solange : 14. voix

Madame **PAJAUD Solange** ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés a été proclamé délégué titulaire.

ELECTION DU DELEGUE SUPPLEANT

Chaque Conseiller Municipal a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et 66 du Code Electoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : : 14
- Majorité absolue : : 8

A obtenu :

- Madame GROS Virginie: 14 voix

Madame **GROS Virginie**. ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés a été proclamé délégué suppléant

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture
le 16/06/2020
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

En Mairie le 15/06/2020
Le Maire, J.C. GARAUD

